

Faire l'école buissonnière a des conséquences !

Scolarité obligatoire

signifie que suivre l'enseignement ainsi que participer à d'autres activités scolaires est obligatoire.

Conformément au § 65 de la Niedersächsisches Schulgesetz (NSchG, Loi sur l'école de Basse-Saxe), la scolarité obligatoire de l'enseignement général dure généralement

12 ans.

À savoir que l'école primaire et secondaire (collège) doit être fréquentée au moins pendant 9 ans.

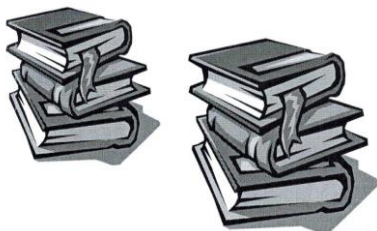
Puis, la scolarité à l'école secondaire (lycée) est obligatoire dans des établissements d'enseignement général ou professionnel (également de préparation à la formation professionnelle ou d'aide d'accompagnement à la formation).

Les cas particuliers (dérogations) sont fixés dans le § 69 ou 70 NSchG (Loi sur l'école de Basse-Saxe).

Toute violation de la scolarité obligatoire d'enseignement général constitue une

infraction

au sens du § 176, alinéa 1, chiffre 1 NSchG. Cela signifie que les jours d'absence injustifiés ou également pas suffisamment justifiés font l'objet d'une procédure en vertu du § 176, alinéa 2 NSchG.



Landkreis Wesermarsch
(District de Wesermarsch)

Fachdienst für Schulen, Kultur
und Sport (Services
spécialisés pour les écoles, la
culture et le sport)

Poggenburger Str. 15

D-26919 Brake

